

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

et des Décisions du Maire

Séance du Lundi 18 Février 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 18 février, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Etaient Présents : 21

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB
KEBAY - P. TROADEC - A. ZERKAL - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI -
C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M.
AUBRY - Y. ITOUA - C. RENKLICAY - S. GHENAIM .

Absents Excusés Représentés : 3

A. QAROUACH représenté par C. TAWAB KEBAY - G. BAGAVANE représenté par S.
LAATIRISS - T. DIAWARA représentée par F. OGBI.

Absents excusés : 2

L. HERGAUX - L. CAMARA .

Absents : 9

C. MABANZA - C. M' PIANA - S. GIBERT - S. GAUBIER - S. BENDIAB - D. DIARRA
- G. BINOIS - K. OUKBI - A. LAMOTHE.

**Délibération N° DEL - 2019 - 027 : « Demande d'une subvention au titre du D. S. I. L.
2019 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ».**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2334-42,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des
Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes,
les Départements, les Régions et l'État,

Vu le contrat d'engagements budgétaires et financiers « Pour réussir Grigny 2030 » signé le
25 janvier 2019 entre l'État et la Commune,

Vu le budget primitif 2019 voté par le Conseil Municipal le 18 février 2019,

Considérant que le contrat d'engagements budgétaires et financiers « Pour réussir Grigny
2030 » prévoit l'attribution d'une dotation de soutien à l'investissement local pour un montant
compris entre 0,5 et 1 M€ par an, en fonction des projets proposés.

DEL – 2019 – 027

Considérant les projets d'investissements proposés au financement de la dotation de soutien à l'investissement public local répondent aux dispositions définies à l'article L 2334-42 du CGCT,

Considérant que l'octroi d'une dotation de soutien à l'investissement local de 1 M€ au titre de 2019 contribuera fortement à la résorption définitive du déficit budgétaire,

Délibère et,

Demande, au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour 2019, une subvention pour les projets suivants :

- Programme de réhabilitations des écoles axées notamment sur leur rénovation thermique (isolation, étanchéité, réseaux et installation de chauffage, châssis, etc..) d'un montant de 620 000,00 € HT,
- Programme de rénovation de bâtiments municipaux, hors écoles, concourant à réduire les consommations énergétiques et/ou à en assurer la mise aux normes d'un montant de 460 000,00 € HT,
- Programme de mise aux normes et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des équipements municipaux d'un montant de 170 000,00 € HT.

Soit un montant global des projets déposés de 1 250 000,00 € HT.

Soit une subvention potentielle de 80 % d'un montant de 1 000 000,00 €.

Sollicite un financement de ces projets au taux maximum,

Autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents relatifs à l'attribution des subventions de la dotation de soutien à l'investissement public local.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Philippe RIO

Vote : *A l' Unanimité.*

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :

22 FEV. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : **22 FEV. 2019**